

Metz, le 28 février 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27 – 06 71 51 60 28
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
Place de l'Église
57405 Hommaring

OBJET : Arrêt des épandages de la station d'épuration de HARTZVILLER - Porter à connaissance – Avis de recevabilité

RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2024-000101

P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de « porter à connaissance » au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement déposé par la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud concernant la clôture de l'opération d'épandage agricole de la station d'épuration de Hartzviller sur les communes de Hommaring, Reding, Buhl-Lorraine, Sarrebourg et Hesse, est recevable.

Ce dossier de porter à connaissance clôt l'épandage des boues de la station d'épuration sur les parcelles des communes de Hommaring, Reding, Buhl-Lorraine, Sarrebourg et Hesse. Les boues de la station d'épuration de Hartzviller seront évacuées en centre de compostage.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjointe



Astride ERMAN